

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DJS 234 - 2013 DPVI 404 Subventions (5.500 euros) à 3 associations de jeunesse du 19^e arrondissement.

Mme Isabelle GACHET et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose 3 subventions à 3 associations de jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement, en date du 15 avril 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7^e commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5^e commission
;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à CONCORDIA (19447/D08096/2013_02152) 64, rue Pouchet (17^e), pour son projet Développement du lien social et des dispositifs mobilité et de volontariat.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à ESPACE 19 (246/D00172/2013_02253) 251, rue de Crimée (19^e), pour son projet Cambrai Comédie Club.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à IMP-ACTES Ingénierie, Médiation Patrimoine, Animation, Culture, Territoire, Environnement, Santé (2521/X08041/2013_02317) 149, avenue du Maine (14^e), pour son projet Club 19.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.